



Paris, le

22 AVR. 2010

OBJET :
UN MINISTRE D'ETAT
GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS
LE CHIEF DE CABINET

N/REF : CAB/LO/AM/RM - 201000435907

Madame,

Les services de la présidence de la République ont transmis à Madame Michèle ALLIOT-MARIE, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, votre courrier qui fait part de la maltraitance dont serait victime votre petit-fils, Pierre, âgé de 4 ans, de la part de son père et de ses grands-parents paternels à qui la garde a été confiée. Vous souhaiteriez qu'une enquête soit diligentée afin que soient constatées les mauvaises conditions dans lesquelles vit l'enfant.

Madame le ministre a pris connaissance avec attention de votre correspondance.

Toutefois, elle m'a chargée de vous faire connaître qu'en raison du principe constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il ne lui appartient pas d'intervenir dans une procédure judiciaire en cours ou déjà jugée.

Néanmoins, elle m'a demandé de transmettre votre requête à Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces afin qu'elle soit portée à l'attention du procureur général près la cour d'appel de Rouen, seul compétent pour y donner suite.

Par ailleurs, je vous précise que vous avez la possibilité de prendre contact avec l'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) au 08 842 846 37 qui pourra vous mettre en relation avec l'association d'aide aux victimes et à leur famille la mieux à même de vous accompagner.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Anne-Marie SCRIBANTE
72, avenue Marc Urtin

Ludvine OLIVE

